

Le Vent Draine



SOMMAIRE de ce journal

- Page 1 : Le mot du Maire
- Page 2 : Les finances
- Page 3 : Comptes rendus
des Conseils Municipaux
- Page 10 : L'église
- Page 12 : Infos mairie
- Page 15 : Nos associations
- Page 18 : Associations hors
commune
- Page 19 : Nos entreprises
- Page 19 : Expression des
listes
- Page 20 : Agenda
- Page 20 : Les blagues du
Conseil Municipal des Enfants

Le mot de Madame le Maire



BUDGET PROVISIONNEL

Moment important dans la vie de notre commune : **LES BUDGETS**

Quels seront les orientations budgétaires pour 2018 ?

Maîtrise du budget de fonctionnement, celui-ci s'équilibre à 1 117 724 €.

En investissement, le restaurant scolaire terminé nous poursuivons les réhabilitations de nos bâtiments prévues par le conseil municipal, à savoir :

- L'aménagement de l'ancien local des agents en salle multifonctions et bibliothèque
- L'aménagement de l'espace loisirs (périscolaire et foyer des jeunes)
- La maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne Mairie en locatifs
- L'installation de paires ballons au terrain de foot.

Le budget investissements s'équilibre à hauteur de 1 086 216 €

Malgré tous ces projets la commune réduit son endettement :

Au 01/01/2014 endettement de 1 211 000 € soit 774 €/habitant

Au 01/01/2018 endettement de 884 000 € soit 522 €/habitant

Le diagnostic de l'église est terminé

Pour une éventuelle restauration, d'importants travaux sont à envisager, des travaux si conséquents qu'une première approche annonce la somme de **2 700 000 euros TTC**. **À l'heure actuelle la commune n'en a pas les moyens.**

Il n'y a pas urgence dans la décision. Toutes les possibilités seront étudiées (demande de subventions, etc....)

Peut-être devons nous, en attendant sécuriser la toiture (ardoises qui tombent)?

L'absence de travaux engage la responsabilité de la commune et donc du Maire.

Beaucoup de petites communes éprouvent ou éprouveront de grandes difficultés à financer les travaux sur leur patrimoine religieux, même avec l'aide de l'état ou autre collectivité territoriale.

Les contraintes financières et sécuritaires placent les élus dans une situation difficile au regard de la gestion des édifices cultuels dont les municipalités sont propriétaires.

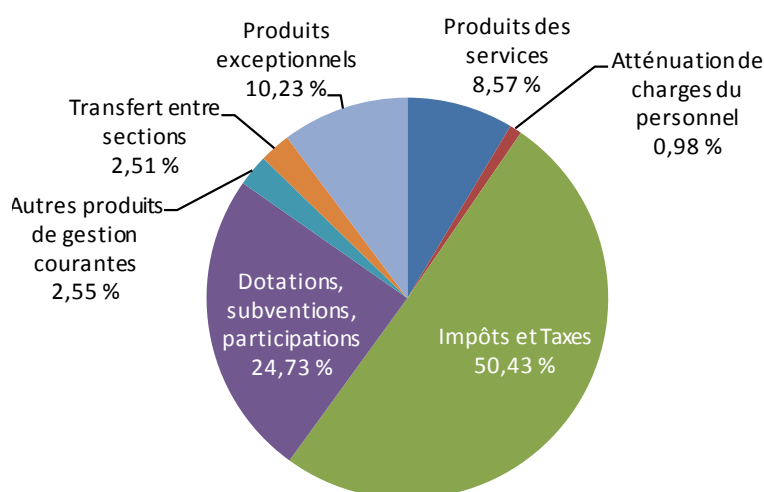
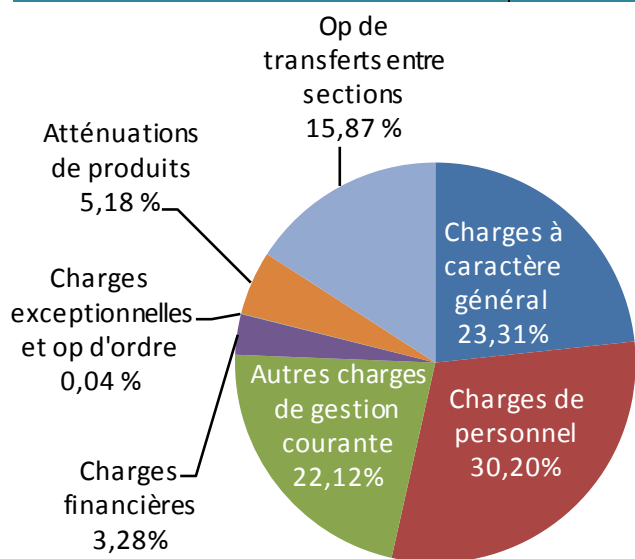
Roselyne PHLIPART,
Maire de Vendrennes

BUDGET 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	€uros
Charges à caractère général	237 497
Charges de personnel	307 723
Autres charges de gestion courante	225 378
Charges financières	33 397
Charges exceptionnelles et op d'ordre	405
Atténuations de produits	52 792
Op de transferts entre sections	161 737
TOTAL	1 018 929

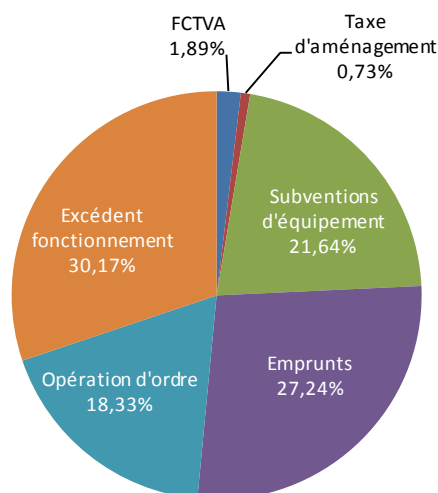
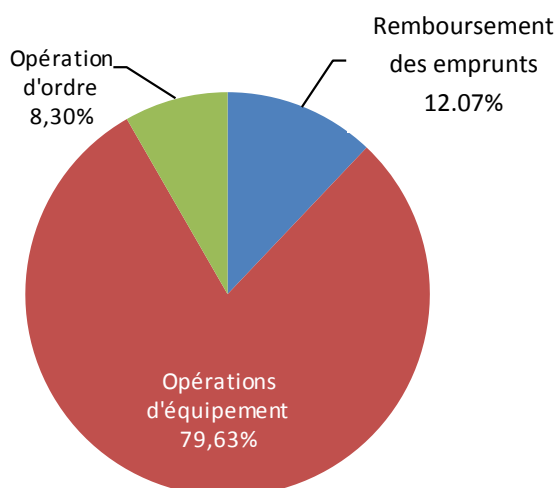
RECETTES	€uros
Produits des services	110 000
Atténuation de charges du personnel	12 636
Impôts et Taxes	646 673
Dotations, subventions, participations	317 186
Autres produits de gestion courantes	32 646
Transfert entre sections	32 182
Produits exceptionnels	131 041
TOTAL	1 282 364



SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	€uros
Remboursement des emprunts	144 311
Opérations d'équipement	952 282
Opération d'ordre	99 244
TOTAL	1 195 837

RECETTES	€uros
FCTVA	23 622
Taxe d'aménagement	9 105
Subventions d'équipement	270 126
Emprunts	340 000
Opération d'ordre	228 798
Excédent fonctionnement	376 647
TOTAL	1 248 298



COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX EN BREF...

Vous trouverez ci-contre le résumé succinct des différents comptes-rendus qui ne comprennent que les événements qui nous ont paru essentiels. Toutes les décisions du Conseil Municipal font l'objet d'un affichage au tableau de la Mairie. Le Conseil Municipal est ouvert à tous, sans droit d'intervention. L'ordre du jour et l'intégralité du compte-rendu du Conseil Municipal sont diffusés, également, sur le site internet de la commune : www.vendrennes.com

Séance du 07 novembre 2017

Excusés : Rémy SEILLER qui a donné pouvoir à Béatrice SIAUDEAU, Manuella PARAUD et Muriel DAVID.
Claude ROUSSEAU est arrivé au point n°6

1 – Attribution du marché des assurances 2018 – 2021

Les contrats actuels arrivent à échéance au 31.12.2017. Une consultation a eu lieu afin d'attribuer le marché à compter du 01.01.18 au 31.12.2021. Après examen des offres reçues, les lots sont attribués comme suit :

A la compagnie d'assurance SMACL

- Lot n°1 – Dommages aux biens et risques annexes - pour une cotisation annuelle de 2 478.99 €
- Lot n°2 – Responsabilité Civile – pour une cotisation annuelle de 1 148.65 €
- Lot n°3 – Protection juridique – pour une cotisation annuelle de 750.99 €

A la compagnie d'assurance GROUPAMA

- Lot n°4 – véhicules à moteur – pour une cotisation annuelle de 1 575.88 €

2 – Tarifs assainissement 2018 :

Il a été décidé de renouveler les tarifs appliqués en 2017 à savoir : Prix du m³ : 1.87 € - Redevance : 70.30 € par an recouverts au semestre

3 – Construction de la STEP – Contraction d'un emprunt et d'un emprunt relais TVA

Les travaux de construction de la future STEP débutent mi-novembre et nécessitent la contraction des emprunts suivants :

Emprunt d'un montant de 400 000 € auprès du Crédit Agricole, sur une durée de 25 ans au taux de 1.85%

Prêt relais TVA d'un montant de 180 000 € auprès du Crédit Agricole, basé sur l'EURIBOR 3 mois +0.50%, sur une durée de 2 ans.

4 – Cession des terrains de la zone artisanale de la Motte à la Communauté de Communes

Suite au transfert de la compétence économique à la Communauté de Communes du Pays des Herbiers (CCPH), les terrains restants dans la zone artisanale de la Motte doivent être vendus à la CCPH. Il a été convenu que cette vente se ferait en fonction du prix de revient soit 6.51 € HT. Compte-tenu de la surface restant à vendre (6 431 m²), la somme de 41 865.81 € sera versée prochainement à la commune.

5 – Redevance d'occupation du domaine public par le réseau gaz : 127 € sont versés à la commune compte-tenu de la longueur de canalisation de transport de gaz située sous l'emprise du domaine public.

6 – Décisions modificatives : Les modifications nécessaires à l'exécution du budget ont été validées

7 - Subvention à Familles Rurales

Une salariée du périscolaire a effectué la surveillance sur la cour de l'école pendant la pause méridienne, de septembre aux vacances d'octobre, soit un total de 49h. Afin de dédommager Familles Rurales, une subvention de 650 € sera versée

Questions diverses

Des dépôts sauvages sont régulièrement effectués au pied des moloks. Outre le manque de civisme des auteurs, ils engendrent des problèmes de salubrité. Des caméras ont été installées sur certains points de collectes et seront régulièrement déplacées afin de surveiller le maximum de moloks. Rappel : l'auteur d'un dépôt sauvage encourt une amende de 1 500 €

Ancienne mairie : Les travaux d'aménagement de la nouvelle bibliothèque dans les anciens services techniques débuteront début 2018 pour se terminer dans l'été. Le bâtiment sera ensuite inoccupé. Disposant de peu de terrain, la vente est difficile. Une étude va donc être menée pour une transformation en logements sociaux. Ces travaux pourraient être subventionnés par la Région, le SyDEV...

Autorisation signature convention "Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte : La Communauté de Communes est lauréate de ce programme instauré par le Ministère de l'Environnement. Elle s'est vue attribuée une subvention de 500 000 €, à partager entre les communes ayant proposé des actions en faveur des économies d'énergie. Vendrennes est bénéficiaire d'une partie de cette subvention pour les travaux réalisés au restaurant scolaire et pour ceux de la future bibliothèque.

Séance du 12 décembre 2017

Excusés : Didier CHAUVET qui a donné pouvoir à Thierry PINEAU, Yvon BOUDEAU qui a donné pouvoir à Florence de CHABOT, Damien CLAVIER, Manuella PARAUD et Muriel DAVID

1 – Clôture du budget lotissement "Hommeau 2"

Les travaux d'aménagement étant achevés et les lots intégralement vendus, la clôture du budget a été décidée. L'excédent de fonctionnement d'un montant de 23 500.14 € va être reversé au budget principal (adopté à l'unanimité par un vote à mains levées)

2 – Clôture du budget "zone activités économiques"

Suite au transfert de la compétence économique à la Communauté de Communes, le budget annexe "zone activités économiques" doit être clôturé au 31.12.2017. Le résultat de clôture (déficit d'environ 42 400 €) sera transféré au budget principal. Les voies et réseaux de la zone feront l'objet d'une mise à disposition à la Communauté de Communes (adopté à l'unanimité par un vote à mains levées).

3 – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Dans le cadre du transfert de la compétence économique à la CCPH, la CLECT s'est prononcée sur l'évaluation des charges relatives aux espaces communs des zones économiques. Pour la commune, elles s'élèvent à 590.20 €/an. Cette somme sera déduite de l'attribution de compensation versée en 2018 par la CCPH. Toutefois, si la commune continue à entretenir les espaces communs de la zone, la somme sera reversée.

8 – Repas cantine au restaurant scolaire – Instauration d'un prix fixe

Des parents fournissent le repas de leur enfant en raison de problèmes de santé. Dans la mesure où l'enfant déjeune malgré tout au restaurant scolaire et que le personnel l'encadre et réchauffe le repas, il a été décidé d'instaurer un tarif particulier. Par le vote à bulletins secrets suivant :

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour
Votants	16	16
Pas d'instauration de tarif	2	
Tarif fixé à 2.21 € (prix du repas 3.50 € - alimentation 1.29 €)	7	7
Demi-tarif du prix du repas soit 1.75 €	7	9

L'application d'un tarif de 1.75 € est décidée lorsque le repas est fourni par les parents. Ce tarif ne s'appliquera qu'aux enfants porteurs de grave altération de l'état de santé en relation avec l'alimentation et pour lesquels un projet d'accueil individualisé est en place par un médecin.

9 – Indemnité de conseil au receveur municipal

En compensation de l'aide technique apportée par le receveur municipal, en dehors de ses missions obligatoires, une indemnité peut lui être attribuée. Pour 2017, est décidé de lui verser 50% du montant maximum soit 238.94 € net (adopté par un vote à bulletins secrets – 16 votants – Pas d'indemnité : 3 voix – indemnité à 50% : 13 voix)

4 – Lotissement les Musiciens 2 – Permis d'aménager

Les pièces administratives sont prêtes. Le dossier sera déposé prochainement pour instruction

5 – Projet création d'une micro-crèche

L'ADMR a présenté un projet de création d'une micro-crèche sur la commune. Les élus ont rencontré les assistantes maternelles qui ont été réceptives à ce projet. L'ADMR va mener une étude de faisabilité pour une construction sur un terrain communal près de la MARPA. (Vote à bulletins secrets – 16 votants – 16 OUI)

6 – Réhabilitation des anciens services techniques et réaménagement de l'Espace Loisirs

Les coûts d'objectif, soit 148 500 € HT (salle multifonctions) et 213 000 € HT (espace Loisirs), devraient être respectés. Des subventions d'un montant de 66 528 € (salle multifonctions) et 101 150 € (Espace Loisirs) sont déjà attribuées par l'Etat et le Département. D'autres demandes vont être déposées auprès de la Région, la CAF, le SyDEV.... L'objectif étant d'être subventionné à hauteur du maximum autorisé soit 80%

7 – Comité des Œuvres Sociales (La commune y adhère depuis 2015).

Subvention pour 2018 : 1 880.26 € (adopté à l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées)

10 – Décisions modificatives

Les modifications nécessaires à l'exécution du budget ont été autorisées à l'unanimité des membres présents, par un vote à mains levées.

11 - Déclaration d'intention d'aliéner

La commune renonce à son droit de préemption sur une maison à vendre dans le lotissement du Fief du Clou.

Excusés : Marie BELAUD qui a donné pouvoir à Thierry PINEAU, Rémy SEILLER qui a donné pouvoir à Béatrice SIAUDEAU, Muriel DAVID qui a donné pouvoir à Manuella PARAUD

1 – Transformation de l'ancienne mairie en logements sociaux – lancement consultation maîtrise d'œuvre

Deux logements sociaux pourraient y être aménagés. Les subventions susceptibles d'être allouées sont importantes, et la commune percevrait des loyers. Mener nous-mêmes ce projet est plus intéressant que le confier à un bailleur social. Une consultation va être lancée afin de désigner un maître d'œuvre.

2 – Réhabilitation des anciens services techniques et de l'Espace Loisirs

L'avant-projet définitif est arrêté. La consultation des entreprises sera lancée prochainement. Les travaux devraient débuter avant l'été. (Adopté à l'unanimité des membres par un vote à mains levées)

3 – Lotissement les Musiciens – Avenant n°2 au lot "aménagement paysager et clôtures"

Le maître d'œuvre a oublié un indice dans la formule de révision des prix de ce lot. Un avenant va être conclu pour modifier la formule. (Vote à mains levées – 19 votants – 17 OUI – 2 abstentions)

4 – Avenant à la convention d'entretien des installations d'assainissement

La convention entre la commune et la Compagnie des Eaux et Ozone pour l'entretien des installations d'assainissement est à échéance au 31.12.17. La future STEP ne sera pas en activité avant juillet 2018. Un avenant à la convention va être conclu jusqu'au 30 juin. (Adopté à l'unanimité des membres par un vote à mains levées).

5 – Ecole Marie GODET – Montant du forfait communale 2018

Dans le cadre du contrat d'association établi entre l'OGEC et la commune, chaque année une somme est versée par la commune pour subvenir en partie aux frais de fonctionnement de l'école. En 2018 : 220 enfants. La somme de 545 € par enfant est attribuée soit un total de 119 900 € (adopté à l'unanimité par un vote à mains levées).

6 – Columbarium – Tarifs des cavurnes

4 nouveaux cavurnes sont installés. La plaque n'est plus fournie pour laisser libre choix aux familles. La redevance est fixée à 300 €. La redevance pour support de mémoire dans le jardin du souvenir est fixée à 50 €.

7 – Prix des repas et goûters facturés au centre périscolaire

Les goûters du périscolaire et les repas du mercredi sont élaborés par la commune. Prix de facturation à Familles Rurales : 0.60 € pour le goûter et 3.24 € pour le repas. (Vote à mains levées – 19 votants – 16 OUI – 3 abstentions)

8 – Attribution des subventions – 1ère partie

Attribution d'aide de 50 €/enfant scolarisé à l'extérieur : Ont donc été accordés à l'unanimité des membres : AFORBAT : 50 € - IME Les Herbiers : 50 € - IREO St Fulgent : 100 € - MF Mauléon : 100 € - Chambre des Métiers : 250 € - MF Venansault : 50 € - MF Secondigny : 50 € - Secours catholique de St Fulgent : 100 €

9 – Lotissement des Musiciens – Annulation réservation du lot n°14

L'acompte de 500 € va être restitué aux intéressés. (Adopté à l'unanimité par un vote à mains levées)

10 – Règlement de formation

Un règlement de formation a été élaboré afin de définir l'ensemble des formations ouvertes aux agents, les modalités et conditions d'inscription, les modalités de prise en charge des frais annexes (adopté à l'unanimité par un vote à mains levées)

11 – Désignation d'un correspondant défense

Gérard GALLARD a été élu correspondant défense. (Vote à bulletins secrets – 17 votants – Gérard GALLARD : 8 voix – Claude ROUSSEAU : 7 voix – 2 abstentions)

12 – Déclaration d'intention d'aliéner

La commune renonce à son droit de préemption sur la propriété située 10 rue du Vieux Château

Questions diverses

Eglise : Un diagnostic a été réalisé par un architecte du patrimoine afin de déterminer et d'estimer les travaux nécessaires à la remise en état de l'édifice. Il en ressort que cela nécessite des travaux de grande envergure, estimés à 2 700 000 € TTC (études du sol et des fondations non comprises à prévoir en plus). Un temps de réflexion va avoir lieu afin d'étudier toutes les aides financières possibles car la réalisation éventuelle de ces travaux impactera bien évidemment le budget de la commune pour de nombreuses années.



Maison des Brosses : Faisant partie de la zone économique, compétence communautaire, la Communauté de Communes devrait racheter la maison au tarif de 50 000 € dans le courant de l'année.

Séance du 06 mars 2018

Excusés : Maryse TOURNIER qui a donné pouvoir à Damien CLAVIER, Chrystelle ARNAUD qui a donné pouvoir à Marie BELAUD, Patrice ROUSSELOT qui a donné pouvoir à Alain CHENOIR, Claude ROUSSEAU qui a donné pouvoir à Béatrice SIAUDEAU, Hervé JOBARD qui a donné pouvoir à Yvon BOUDEAU, Manuella PARAUD et Muriel DAVID

1 – Vote du compte administratif 2017

Commune

	Réalisé		Restes à réaliser	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 018 930.50	1 282 364.33		
Résultat de fonctionnement		263 433.83		
Section d'investissement	1 195 836.67	1 248 298.85	69 420.00	129 046.00
Résultat d'investissement		52 462.18		

Le compte administratif 2017 présenté par Mme le Maire est accepté par un vote à bulletins secrets (16 votants – 16 OUI)

- Service Assainissement

	Réalisé		Restes à réaliser	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	48 685.72	139 141.93		
Résultat de fonctionnement		90 456.21		
Section d'investissement	575 246.27	511 898.67	947 797.00	693 960.00
Résultat d'investissement	63 347.60			

Le compte administratif 2017 présenté par Mme le Maire est accepté par un vote à bulletins secrets (16 votants – 16 OUI)

- Lotissement de l'Hommeau 2

	Réalisé	
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	75 319.72	57 935.20
Résultat de fonctionnement	17 384.52	
Section d'investissement	0.00	51 819.58
Résultat d'investissement		51 819.58

Le compte administratif 2017 présenté par Mme le Maire est accepté par un vote à bulletins secrets (16 votants – 16 OUI)

- Lotissement des Musiciens

	Réalisé	
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	377 174.68	391 726.79
Résultat de fonctionnement		14 552.11
Section d'investissement	533 700.11	500 458.33
Résultat d'investissement	33 241.78	

Le compte administratif 2017 présenté par Mme le Maire est accepté par un vote à bulletins secrets (16 votants – 16 OUI)

- Zone d'Activités

	Réalisé	
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	48 795.26	47 766.13
Résultat de fonctionnement	1 029.13	
Section d'investissement	6 540.41	48 790.37
Résultat d'investissement		42 249.96

Le compte administratif 2017 présenté par Mme le Maire est accepté par un vote à bulletins secrets (16 votants – 16 OUI)

- Atelier relais

	Réalisé	
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4 630.75	0.31
Résultat de fonctionnement	4 630.44	
Section d'investissement	21 389.31	0.00
Résultat d'investissement	21 389.31	

Le compte administratif 2017 présenté par Mme le Maire est accepté par un vote à bulletins secrets (16 votants – 16 OUI)

2 - Approbation du compte de gestion 2017 réalisé par le Trésor Public (équivalent du compte administratif réalisé par le Maire) adopté par un vote à mains levées : 17 votants – 17 OUI

3 – Affectation des résultats

Les excédents de fonctionnement du compte administratif doivent faire l'objet d'une affectation au budget.

Commune : 263 433.83 € affectés en recettes d'investissement au c/1068 du BP 2018

Assainissement : 90 456.21 € affectés en recettes d'investissement au c/1068 du BP 2018

Lotissement les Musiciens : 14 552.11 € affectés en recettes de fonctionnement au c/002 du BP 2018. (17 votants – 17 OUI)

4 – Création budget annexe Lotissement les Musiciens 2

Un nouveau budget "Musiciens 2" va être créé.

5 – Attribution de subventions aux associations locales qui encadrent des jeunes de moins de 18 ans

10 €/jeune - de 18 ans: Club de Volley : 340 € - Club des jeunes : 320 € - USMV Football : 690 € - Tennis de table : 170 € (adopté à l'unanimité des membres par un vote à mains levées)

6 – Subvention à Familles Rurales pour le service civique

Une subvention de 701.56 € va être versée à Familles Rurales en tant que participation à la rémunération du service civique et à la prise en charge de sa formation BAFA

7 – Prix du repas du mercredi pour les animatrices du périscolaire facturé à Familles Rurales: 4 € (vote à bulletins secrets – 17 votants – gratuit : 1 voix – 3.24 € (idem enfant) : 7 voix – 4 € : 9 voix)

8 – Assainissement la Guierche – Reversement d'une part de subvention à la commune de St André Goule d'Oie

Dans le cadre des travaux d'assainissement à la Guierche, la commune a perçu les subventions en tant que maître d'ouvrage. La part correspondant au poste de refoulement de la Guierche va être reversée au 2/3 à St André, soit 11 925.55 €

9 – Adhésion au groupement de commandes pour le nettoyage des vitres mis en place par les Herbiens pour l'entretien des bâtiments. La commune adhère pour le lot "nettoyage de la vitrerie". Marché conclu du 01/07/18 au 30/06/19.

Gérard GALLARD a été désigné membre titulaire de la commission d'appel d'offres et Roseline PHILIPART suppléante

10 – Plan de prévention des risques psychosociaux

L'attributaire (AFPA) a changé de nom. Un avenant au marché est conclu afin de prendre en compte cette modification.

11 – Aménagement salle multifonctions – Subvention Territoire à Energie Positive (TEPCV)

Une demande sera déposée auprès de l'Etat afin de bénéficier de la subvention TEPCV pour la salle multifonctions

12 – Déclaration d'intention d'aliéner

La commune renonce à son droit de préemption sur 3 propriétés situées rue de la Motte, chem. des Vallées et route de l'Océan

13 – Paiement de factures en investissement avant le vote du budget: le conseil municipal a autorisé le paiement des dépenses en investissement des factures suivantes:

Acquisition d'un four micro-ondes (49.99 € HT) et d'un frigo (458.25 € HT) pour le réfectoire.

Acquisition de panneaux de signalisation (1 079.36 € HT) Honoraires SPS pour réaménagement Espace Loisirs (207 € HT)

14 – Subvention rénovation façades

En partenariat avec la Communauté de Communes, des subventions pour rénovation de façades peuvent être accordées. Un dossier a été validé sur la commune. Une subvention communale de 150 € sera versée aux propriétaires

Séance du 10 avril 2018

Excusés : Maryse TOURNIER qui a donné pouvoir à Damien CLAVIER, Rémy SEILLER qui a donné pouvoir à Béatrice SIAUDEAU, Muriel DAVID qui a donné pouvoir à Manuella PARAUD

Présentation de l'analyse financière

Une analyse financière a été réalisée par un cabinet indépendant (JMS consultant)

Pour l'année 2017 :

- les dépenses de fonctionnement ont diminué de -2.4% en raison de la baisse des charges de personnel (-23 000 €) et des charges financières (-4 000 €). Cependant les charges à caractère général ont progressé de +8 000 € en raison de la contraction d'une assurance dommages ouvrages pour le restaurant scolaire

Rapportées à l'habitant: 577 €/habitant (628 €/habitant en moyenne pour une commune de même strate)

- les recettes de fonctionnement ont diminué de -0.7% principalement en raison de la baisse des produits de gestion courante (-224 000 €) avec une réduction du reversement d'excédent des budgets annexes. Il faut souligner la progression des produits exceptionnels (+131 000 €) liée aux produits de cessions des immobilisations pour un montant de 130 000 €, la dynamique des impôts et taxes (+59 000 €) avec une régularisation des droits de mutation et des dotations (+21 000 €)

Rapportées à l'habitant, ces recettes atteignent 737 €/habitant (766 €/habitant en moyenne pour une commune de même strate)

- la capacité d'autofinancement a progressé:

L'encours de la dette a diminué de 1 211 000 € au 01.01.2014 pour atteindre 884 000 € au 31 décembre 2017. Cela représente la somme de 522 €/habitant (567 €/habitant en moyenne pour une commune de même strate)

Pour l'année 2018, le cabinet JMS a étudié 2 possibilités : garder des taux d'imposition stables ou augmenter le taux d'imposition de la taxe foncier bâti.

1 – Vote des taux d'imposition 2018

Compte-tenu de l'analyse financière du cabinet JMS Consultant et afin de préserver une capacité d'investissement, une augmentation de 3% du taux de la taxe foncier bâti a été votée (19 votants – pas de hausse : 3 voix – hausse de 3% de la TF : 14 voix – blanc : 2 voix)

Les taux applicables en 2018 sont donc les suivants :

	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	26.18 %	26.18 %
Taxe foncier bâti	16.24%	16.73%
Taxe foncier non bâti	42.72%	42.72%

2 – Subvention à Familles Rurales pour le centre périscolaire

En 2017, une subvention de 30 000 € a été versée par la commune afin d'aider Familles Rurales à financer les frais de fonctionnement du centre périscolaire. La somme de 4 785 € a été reversée à la commune par la CAF, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Le bilan financier du périscolaire pour l'année 2017 fait apparaître un déficit de 4 000 €.

Pour l'année 2018, Familles Rurales sollicite une participation financière de la commune à hauteur de 40 000 € afin d'équilibrer ses comptes.

Par un vote à bulletins secrets (19 votants – 30 000 € : 2 voix – 34 000 € : 15 voix – Blanc : 2 voix), il a été décidé de maintenir la subvention communale à 30 000 € et de prendre en charge le déficit de 4 000 €

Toutefois, les élus s'interrogent sur le fait que la commune sera-t-elle toujours en capacité de financer à cette hauteur... Une réflexion doit être menée afin de définir ce que la commune souhaite comme politique sociale.

3 – Construction de la Station d'épuration – contraction d'un emprunt

En complément du prêt de 400 000 € déjà contracté en 2017, un nouveau prêt de 150 000 € qui n'avait pas été contractualisé au début des travaux, va être conclu auprès du Crédit Agricole au taux de 1.85% sur 25 ans

Vote à bulletins secrets – 19 votants – 17 OUI – 2 Blanc

4 – Vote des budgets 2018

Commune

Le budget a été adopté par un vote à bulletins secrets (19 votants – 17 OUI – 2 blanc)

Le total en dépenses et en recettes s'équilibre à :

1 117 724.00 € pour la section de fonctionnement

1 086 216.55 € pour la section d'investissement

Les dépenses d'investissement seront principalement consacrées à la réhabilitation des anciens services techniques en salle multifonctions, au réaménagement de L'Espace Loisirs pour le foyer des jeunes et l'agrandissement du centre périscolaire et à la pose de pare-ballons au terrain de foot

Assainissement

Le budget a été adopté par un vote à bulletins secrets (19 votants – 16 OUI – 1 NON - 2 blanc)

Le total en dépenses et en recettes s'équilibre à :

159 010.00 € pour la section de fonctionnement

1 658 325.49 € pour la section d'investissement

Les dépenses d'investissement seront principalement consacrées à la finition des travaux de réhabilitation des réseaux et à la construction de la station d'épuration

Lotissement Les Musiciens 1

Le budget a été adopté par un vote à bulletins secrets (19 votants – 17 OUI – 2 Blanc)

Le total en dépenses et en recettes s'équilibre à :

285 851.00 € pour la section de fonctionnement

199 491.00 € pour la section d'investissement

Lotissement Les Musiciens 2

Le budget a été adopté par un vote à bulletins secrets (19 votants – 17 OUI – 2 Blanc)

Le total en dépenses et en recettes s'équilibre à :

246 664.00 € pour la section de fonctionnement

246 662.00 € pour la section d'investissement

5 – Exploitation station d'épuration (STEP) – Attribution du marché

La consultation pour l'exploitation de la STEP a eu lieu en janvier 2018. La prestation porte sur une tranche ferme de 31 mois (soit du 01.06.2018 au 31.12.2020) et une tranche

optionnelle de 12 mois (soit jusqu'au 31.12.2021)

3 offres ont été déposées. Après analyse, la proposition de SUEZ a été acceptée pour des coûts de 120 900 € HT pour la tranche ferme et 46 800 € HT pour la tranche optionnelle (adopté à l'unanimité par un vote à mains levées)

6 – Indemnité gardiennage église

La somme de 110 € sera versée à la Paroisse St Jean-Lès-Paillers pour le gardiennage de l'église (adopté à l'unanimité par un vote à mains levées)

7 – Déclaration d'intention d'aliéner

La commune a renoncé à son droit de préemption sur 2 propriétés situées rue de la Motte et impasse des Fauvettes

Questions diverses

Communauté de Communes du Pays des Herbiers (CCPH) – Projet de territoire – réunion élus

La CCPH souhaite se doter d'un projet de territoire, c'est-à-dire d'une feuille de route, d'un cadre pluriannuel partagé dans lequel inscrire l'action de la CCPH

Ce document reflète l'identité du territoire et propose une vision pour l'avenir (5 à 10 ans)

L'ensemble des conseillers municipaux des communes membres de la CCPH sera associé à son élaboration.

La 1^{ère} réunion de travail aura lieu le mercredi 6 juin 2018

Voirie

Compte-tenu du transfert de la compétence "assainissement" à la CCPH au 1^{er} janvier 2019, et dans la mesure où les travaux d'assainissement ne peuvent se faire sans des travaux de voirie, les élus communautaires étudient la possibilité de transférer l'intégralité des voiries communales à la CCPH

Construction de la STEP

Les travaux avancent dans les temps. Le local technique est couvert. L'étanchéité du bassin d'aération est OK, celle du clarificateur est à revoir en raison d'une petite fuite probable d'un clapet. De nouveaux tests d'étanchéité vont être réalisés prochainement. Le Conseil Municipal effectuera une visite de chantier le 29 mai.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL VOUS INFORME



Madame Isabelle RIVIÈRE, Conseillère Départementale du canton de Montaigu, organise des permanences ouvertes au public et sans rendez-vous.

Elles se tiennent le **mercredi après-midi de 16h00 à 18h00 en mairie de St Georges de Montaigu**, selon le calendrier suivant :

- | | |
|----------------------------|------------------------------|
| ⇒ Mercredi 25 avril 2018 | ⇒ Mercredi 26 septembre 2018 |
| ⇒ Mercredi 23 mai 2018 | ⇒ Mercredi 24 octobre 2018 |
| ⇒ Mercredi 27 juin 2018 | ⇒ Mercredi 28 novembre 2018 |
| ⇒ Mercredi 25 juillet 2018 | ⇒ Mercredi 19 décembre 2018 |

L'ÉGLISE DE VENDRENNES

UNE VIEILLE DAME DE 162 ANS



Le centre bourg avec l'église et la voie de tramway : la station – Archives Départementales de la Vendée / 1 Num 20 3-11-1

L'église que nous avons aujourd'hui au centre de notre bourg de Vendrennes est la 3^{ème} église de la commune : une 1^{ère} église romane, très abîmée par les guerres de religions a été détruite au début du XVII^{ème} siècle et une nouvelle fut construite rue du Vieux Château en 1629. 175 m² au sol, elle faisait 5 m de hauteur et est devenue trop petite au milieu du XIX^{ème}, Vendrennes dépassant le millier d'habitants. D'où la décision de la détruire et de construire une nouvelle église sur un terrain proposé par la commune. Le gros-oeuvre a commencé en 1854 pour se terminer en décembre 1856, clocher élevé. L'église actuelle fait 475 m² au sol.

Les pierres proviennent d'une carrière de Bois Goyer et étaient acheminées en charrette. Pour raccourcir le trajet l'autorisation fut donnée de traverser le cimetière au lieu de le contourner par la rue de la Touche Boudaud et la rue du Puits, et l'autorisation est restée, c'est ainsi que le cimetière a été coupé en deux.

Le devis initial de 50 068 F, chiffré en 1853, est largement dépassé puisque le 13 septembre 1857 le compte des travaux de construction publié par les membres du conseil de fabrique s'élève à 77 790 F

L'ensemble fut financé à 38.5 % par une 1^{ère} souscription d'un montant de 30 000F auprès des Vendennais qui se montrèrent généreux.

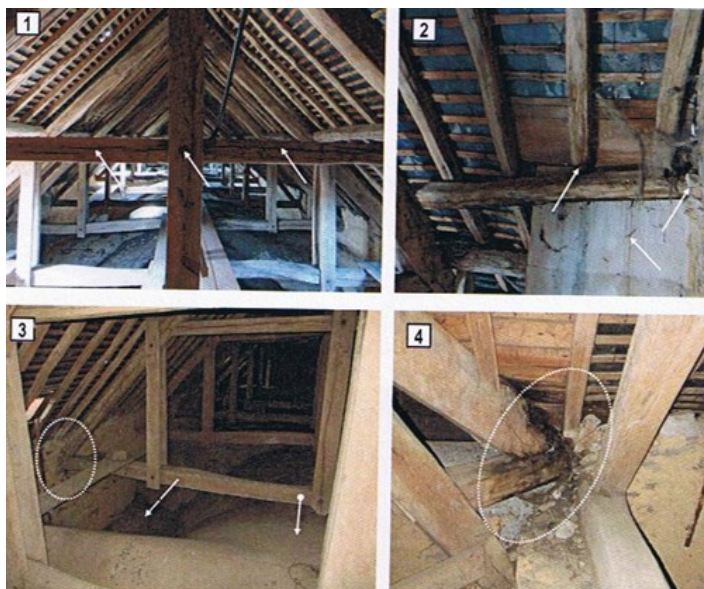
Le curé de l'époque l'Abbé Landreau, chargé de trouver les subventions, se démène ; il demande 20 000 F à l'état qui refuse : « ... Je ne dois pas vous laisser ignorer que la commune de Vendrennes n'étant portée qu'en 17^{ème} ligne sur l'état de présentation par M. le Préfet de la Vendée, état qui est toujours pris en grande considération, j'ai peu d'espoir pour le succès immédiat de sa demande... » réponse du directeur général des Cultes à M. de Ste Hermine, député de la Vendée.

Le Curé négocie : demande 15 000 et finalement le ministre des cultes accorde la somme de 12 000 versée en 3 fois. Un emprunt de 10 000 F est contracté.

Pour le reste , un peu plus de 25 000 F, l'évêque accorde que les quêtes de la paroisse soient affectées à la construction et des particuliers de la paroisse et des environs font des dons.

Mais il a fallu 18 ans de plus pour que l'intérieur soit achevé : chaire, autels, confessionnaux, vitraux, sacristies, chemin de Croix, dallage... toujours les problèmes de budget. Ce n'est qu'en 1874 que les cloches furent installées : Trois cloches neuves de 930 à 450 kg et une petite venant sans doute de l'ancienne église.

L'église est une des plus haute et longue des églises de Vendée de la même époque. L'évêque, Mgr Catteau, déclare en 1879 à la suite d'une visite à Vendrennes : « les proportions sont très belles, c'est son seul mérite, car le style n'est pas conforme à celui de la région et son entretien coûteux ».



Cet évêque était réaliste, nous avons les traces de l'entretien de l'église au fil des années.

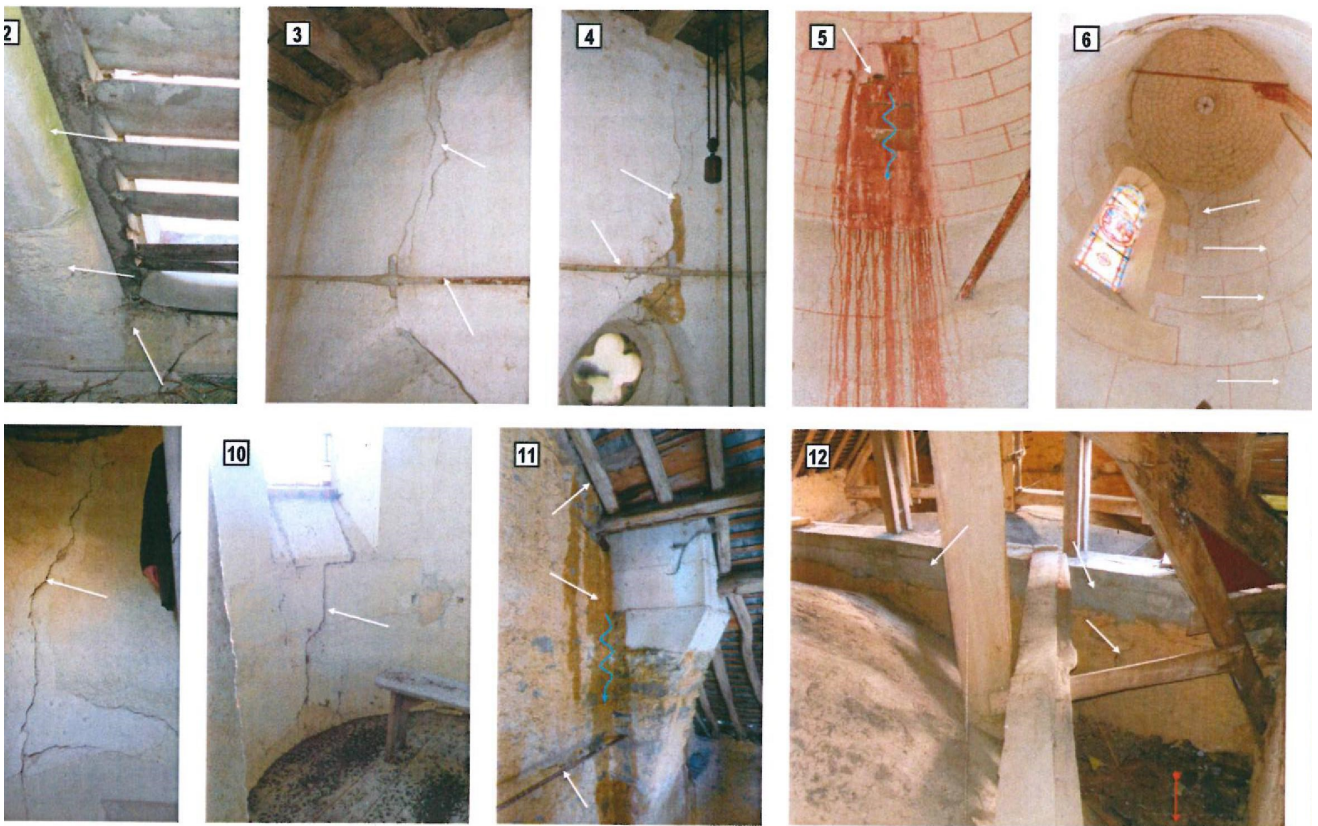
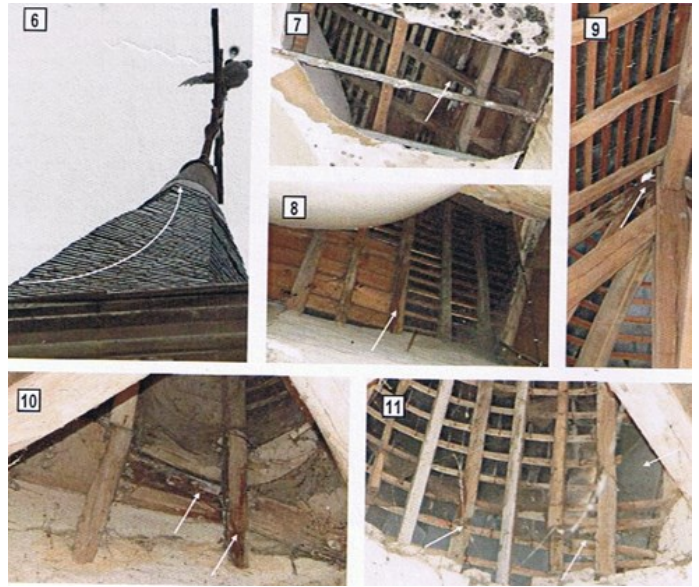
Les intempéries ne l'ont pas épargnée:

Comme elle est très haute, elle a subi de plein fouet un ouragan en 1912, la foudre en 1939 et a été bien réparée.

Dans les années 1980, de nombreux travaux de consolidation et de rejointoiements ont été effectués.

Un diagnostique complet de l'église a été demandé par le conseil municipal en 2016. Il a été réalisé par un bureau d'études spécialisé, le Cabinet Huet, et établi par l'Architecte du Patrimoine, Patricia Jaunet, venue le présenter aux élus en Février 2018.

Le diagnostique est sévère L'eau s'infiltré par le toit, les murs, les huisseries, le sol, engendrant de nombreux dégâts.



Il en ressort que :

- ⇒ La toiture en ardoise est à refaire entièrement, avec pose de voliges et de gouttières; des éléments de charpentes sont abîmés suite à des infiltrations.
- ⇒ la charpente du clocher est gravement atteinte pour la même raison; les fixations des cloches et leurs battants sont usés
- ⇒ Les murs s'écartent engendrant des fissures (phénomène quasi général en Vendée pour les églises de la même époque)
- ⇒ Les ferrures des vitraux sont très rouillées et à changer car endommagent les vitraux
- ⇒ Les enduits intérieurs et extérieurs des murs empêcheraient l'évacuation de l'humidité
- ⇒ Les menuiseries des portes en bois sont à bout de souffle
- ⇒ Une étude du sol, probablement argileux donc humide serait à faire
- ⇒ Et bien sûr, il faut refaire l'électricité, le paratonnerre...

Un travail de titan qui impacterait
le budget communal sur 30 ans...

Florence de CHABOT
Déléguée



ETAT CIVIL

Erwan ROCHER TRINEAU né le 27 novembre 2017

Enzo GIRAUD né le 17 janvier 2018

Milann BOISSINOT né le 21 janvier 2018

NAISSANCES

Nous diffusons seulement les naissances dont nous avons l'autorisation écrite.



DÉCÈS

Inhumés à Vendrennes



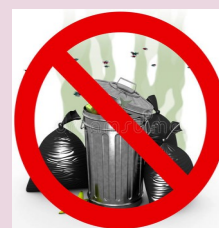
Gilda GABORIT	4 janvier	65 ans
Lucienne RIPOCHE	26 mars	91 ans

Si vous ne désirez pas que le décès d'un proche paraisse dans le bulletin communal, veuillez en informer la mairie au moment de l'évènement

INFOS UTILES

POUBELLES

La loi interdit le stock de poubelles (déchets, matériels défectueux, ...) sur votre propriété. Des moloks sont à votre disposition pour les emballages et ordures ménagères, ou la déchetterie pour les encombrants et déchets verts, vous devez donc vous munir de la Tri carte*. Un guide du tri est à votre disposition en mairie ou sur le site de la communauté des communes du pays des Herbiers :



<http://www.cc-paysdesherbiers.fr/trier-nos-dechets/>

*Où puis-je obtenir la Tri Carte ?

Je retire, gratuitement, ma Tri Carte à la Communauté de communes (fournir un justificatif de domicile) Avec ma Tri Carte, je peux :

- déposer mes déchets dans les conteneurs d'ordures ménagères qui se trouvent sur les 8 communes du Pays des Herbiers.
- accéder à toutes les déchetteries du territoire : ma Tri Carte est créditée de 12 passages par an. Elle se recharge automatiquement chaque 1^{er} janvier.

Pour tous renseignements complémentaires : contacter le 0800 115 160 (appel gratuit)



impots.gouv.fr
Un site de la direction générale des Finances publiques.

Direction Départementale des Finances Publiques de Vendée

Pour un meilleur service, l'accueil dans votre centre des finances publiques évolue

Tandis que les démarches courantes peuvent être réalisées sans se déplacer, grâce à l'offre enrichie de services en ligne sur www.impots.gouv.fr, et que le nouveau portail permet de répondre à la plupart des questions, certaines situations complexes nécessitent un accompagnement personnalisé.

Pour celles-ci, l'accueil personnalisé représente une nouvelle formule d'accueil, proposée principalement aux particuliers, favorisant un traitement individualisé et complet, dans un espace confidentiel à un horaire convenu. Ce nouveau service **est désormais proposé** :

- ⇒ aux **Herbiers** au Service des Impôts des Particuliers (SIP) - 02 51 64 17 17
- ⇒ à **La Roche sur Yon**, au Service des Impôts des Particuliers (SIP) - 02 51 45 11 11 et au Centre des Impôts Fonciers (CDIF) - 02 51 45 11 70

Pour prendre rendez-vous : 3 solutions !

- portail www.impots.gouv.fr rubrique « contact »
- espaces « libre-service » des Centres des Finances Publiques
- directement auprès des services : guichet ou téléphone

Règlementation des feux



En application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, le brûlage en incinérateur ou à l'air libre des déchets verts ou autres, produits par les ménages **est interdit**. Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage.

Aucune dérogation ne peut être accordée

Autorisation de travaux

Tous travaux ou modifications sur votre propriété sont soumis à une réglementation (clôture, abris de jardin...) Avant chaque projet d'amélioration de votre habitat ou dans votre jardin, vous devez au préalable vous renseigner en mairie pour les documents à fournir.



Épanchement d'urine sur la voie publique



En application de l'article R116-2 du code de la voirie routière, les personnes qui auront laissé écouler ou auront répandu ou jeté sur les voies publiques des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité publique ou d'incommoder le public seront punies d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe. Nous constatons que dans le chemin de l'école qui rejoint la rue de la Tendresse, il se dégage des odeurs nauséabondes. **Merci de bien vouloir respecter ce passage.**

Direction Générale des Finances Publiques

Face aux tentatives d'escroqueries, soyez vigilants !

Des courriels et appels frauduleux usurpant l'identité de la Direction Générale des Finances Publiques et de ses agents circulent!

- ⇒ Demande de n° de carte bancaire pour obtenir un remboursement d'impôt.
- ⇒ Signalement d'une anomalie sur votre dossier fiscal et rappel obligatoire d'un numéro de téléphone surtaxé.



Soyez extrêmement prudents, Ne répondez pas à ces sollicitations !

- ⇒ Sachez que la Direction Générale des Finances Publiques **ne demande jamais** de coordonnées bancaires ou d'informations personnelles **par courriel ou téléphone.**

Les bons réflexes ?

- ⇒ **ne jamais communiquer par courrier électronique ou par téléphone vos données personnelles et surtout pas votre numéro de carte bancaire !**
- ⇒ en cas de doute : **contactez votre Centre des Finances publiques** (numéro figurant sur les avis ou déclarations d'impôts) **ou le numéro Impôts Service 0 810 467 687.**
- ⇒ rendez-vous sur votre espace personnel sécurisé sur www.impots.gouv.fr pour vérifier rapidement l'existence d'un remboursement en votre faveur ou d'un reste dû.

Pour tout renseignement ou pour signaler une tentative d'escroquerie :

- ⇒ par internet sur «www.internet-signalement.gouv.fr» ;
- ⇒ par téléphone via le numéro vert gratuit mis en place par le gouvernement : **0 805 805 817**



RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Rendez-vous sur impots.gouv.fr
Pour faire une simulation, vous avez besoin de :

Votre revenu fiscal de référence

Du nombre de parts de votre foyer

Du montant de votre taxe d'habitation 2017

2018

- 30 %

2019

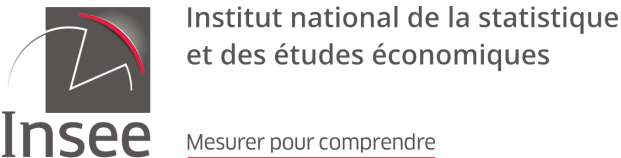
- 65 %

2020

- 100 %

Si vous êtes concerné par la réforme :

- ⇒ En 2018, le montant de votre taxe d'habitation baisse de **30 %**
- ⇒ En 2019, le montant de votre taxe d'habitation baisse de **65 %**
- ⇒ En 2020, vous ne payerez plus la taxe d'habitation



Enquête de l'INSEE

Enquête mobilité des personnes



Une enquête nationale

sur les déplacements des personnes

et leurs modes de transport

d'avril 2018 à avril 2019



Le service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire et l'Insee mènent une enquête sur les déplacements des personnes et leurs modes de transport. La prochaine enquête mobilité des personnes se déroule d'avril 2018 à avril 2019.

Cette enquête vise à connaître les pratiques de mobilité et les parts des différents modes de transport dans les déplacements quelle que soit leur distance. Elle est la seule enquête qui permette de décrire les conditions de transport individuel sur tous les territoires : en ville et en banlieue, où la circulation est de plus en plus difficile, mais aussi dans les couronnes périphériques des villes et les campagnes, où les transports collectifs sont souvent plus rares.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.



insee.fr

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez

Horaires exceptionnelles à l'agence postale en MAI

En raison des congés annuels, les horaires de l'agence postale sont modifiés la semaine du 30 avril au 5 mai 2017. Ouverture le lundi et du mercredi au vendredi de 15h00 à 16h15, le samedi de 9h30 à 11h45. L'agence sera également fermée le samedi 28 avril. Nous vous remercions de votre compréhension.



Horaires d'été

Pendant la période estivale, la mairie et l'agence postale modifient leurs horaires d'ouverture :

* En mairie, les samedis 14, 21, 28 juillet, 4 et 11 août seront fermés. Du lundi au vendredi les horaires restent inchangés.

* L'agence postale sera ouverte du lundi au vendredi de 15h00 à 16h15 les semaines 32 - 33 - 34 soit du 6 au 24 août. Elle sera fermée les samedis 4, 11, 18 et 25 août.



Éditions du Vent Draine

Nous ne ferons que 3 éditions cette année. La prochaine parution du Vent Draine sera en septembre.



Accueillants des pèlerins de Saint Jacques de Compostelle

Le nombre annuel de pèlerins en marche sur notre beau chemin Vendéen vers Compostelle augmente régulièrement. N'hésitez pas à vous faire connaître en mairie si vous êtes intéressé pour les héberger une nuit lors de leur passage à Vendrennes.

NOS ASSOCIATIONS

SECOURS CATHOLIQUE



Avant la fermeture de l'été à l'Espace Vêtements (du 1er juillet au 24 août), le Secours Catholique organise le 30 juin une braderie de vêtements ouverte à tous, dans ses locaux, à la maison sociale de Saint-Fulgent.



www.vendrennes.com

BRADERIE DE VÊTEMENTS

Pour aider à financer des projets de solidarité internationale

Samedi 30 juin 2018

9h30 à 12h et 14h30 à 17h30

**2 IMPASSE DE LA FIÈRE
SAINT-FULGENT**



vêtements et chaussures

homme/femme

enfant/bébé

*linge de maison
accessoires*



Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques

Depuis la rentrée 2017, les enfants font leur entrée à l'école sur le côté et non plus face à l'église, tout cela pour leur sécurité et afin d'accéder facilement au restaurant scolaire et au périscolaire.

Ceci permet également aux parents une meilleure circulation par le parking le matin et le soir.

Des structures ont été installées en début d'année 2018 pour le plaisir des plus grands (Tables de pique-nique, nouveaux paniers de basket) et il y aura encore une autre surprise pour très bientôt !...

Changement de coordonnées

Monsieur HUVELIN Jean-Pierre : 06.12.56.79.96

OGEC

Dimanche 18 février s'est déroulé notre loto. Il y a eu cette année, encore de nombreux participants.

Le 21 avril le marché de printemps organise sa vente annuelle de 9h30 à 13h00, salle Vendrina.

Merci à tous les parents pour leur implication et leur participation aux événements organisés par l'OGEC.

Le bureau

Rappel des Fêtes à venir :

- ⇒ 24 juin : Kermesse
- ⇒ 13 octobre : Soirée à thème



TOURNOI DU VVB
SAMEDI 16 JUIN 2018
Au stade municipal

VOLLEY BALL

Tournoi 3x3 à partir de 14 ans

18 € par équipe sur inscription

1 fille ou 1 non-licencié par équipe

NOUVEAU
TOURNOI JEUNES

Balle non bloquée jusqu'à 14 ans



Renseignements et inscriptions :

Au 06-82-69-92-14

ou sur la Page Facebook du club

VIDE-GRENIER

DIMANCHE 2 SEPTEMBRE 2018

Au Parc du Benêt

3 € le mètre linéaire

Inscriptions avant le 30 août 2018

Au 06-61-13-43-51

Ou videgrenier.vvb@gmail.com

FOOT



Bonjour à tous,

L'USMV vous invite à son assemblée annuelle qui se déroulera le **8 Juin 2018 à 20h00** à la Salle Vendrina de Vendrennes. Cet événement sera l'occasion pour nous de faire un bilan de la saison passée et de nous tourner vers la saison prochaine. Vous pourrez également profiter de notre boutique pour faire vos achats d'équipements floqués "USMV". A cette occasion il vous sera également possible de vous inscrire, ou réinscrire, pour la saison prochaine (plus d'informations sur les modalités, prochainement sur Facebook ou via notre mail : USMV85.foot@gmail.com).

N'oubliez également pas la date de notre Tournoi de Sixte Annuel qui se déroulera le **2 Juin 2018 à partir de 8h30** au Stade de Mesnard. Plus d'infos dans les semaines à venir sur notre page Facebook officielle : "USMV".

Nous sommes toujours à la recherche de volontaires et bénévoles pour aider le club. Pour tous renseignements vous pouvez nous contacter par mail ou via Facebook.

Le bureau de l'USMV



COMITÉ DES FÊTES

Organisation des fêtes pour l'année 2018

Vendredi 29 Juin: Fête de la Musique à partir de 19h00 autour de l'église. Tous les musiciens et chanteurs sont invités à venir faire leur show. Bar, grillades seront à votre disposition avec la participation du « Padam Padam ».

Samedi 1^{er} Septembre: Jeux inter-quartiers dans le Benêt. C'est une nouvelle idée venue au sein du Comité des Fêtes. Toutes les personnes intéressées à participer peuvent se faire connaître au Comité des Fêtes. Des référents de quartier vont être nommés pour former des équipes. Ces jeux seront suivis d'un repas champêtre et d'un bal musette.

Dimanche 2 Septembre: Vide-grenier organisé par le club de volley et marché de producteurs

Dorénavant, pour toutes les locations de matériel, les réservations sont à faire auprès de Jean-Michel Traîneau au 06.79.22.87.48 (voir tableau ci-dessous)

En espérant vous voir lors de nos manifestations !
Yvon Boudeau, pour le Comité des Fêtes

Matériel à louer	Quantité	Associations de Vendrennes	Particuliers de Vendrennes	Particuliers et associations extérieures	Cautions
Plancha (gaz)	1	Gratuit	10 €	15 €	150 €
Friteuses (électriques 220 v)	2	Gratuit	10 €	15 €	200 € l'unité
Tables	35	Gratuit	1.50 €	2 €	15 € *
Chaises	90	Gratuit	0.15 €	0.30 €	15 € *
Barnums (4 x 8m blanc)	2	Gratuit	60 € ou 100 € les 2	80 €	1000 € l'unité
Vaisselle rendue propre	250	Gratuit	0.50 €	0.50 €	1 € le couvert

CLUB DES AÎNÉS

Suite à l'assemblée générale du club du 08 février 2018, le conseil d'administration a été renouvelé comme suit :

Président : DRONNEAU Yannick
Vice-Présidents : DURANDET Rémy & TURCOT Françoise
Secrétaire : OUVREARD André
Secrétaire adjoint : TRICOIRE Jean Louis
Trésorier : SOULARD Rémy
Trésorière adjointe : MAINDRON Marie-Thérèse
Membres du bureau : BROSSET Bibiane, CHAUVET Monique, CHAUVET Edith, GUILBAUD Marcel, LIMOUSIN Jean-Claude, TURCOT Madeleine.



Le club et ses activités (jeux, marches, voyages,) est ouvert à tous les retraités de Vendrennes.



Réunion tous les mardis après-midi à 14H15 à la salle Vendrina



Depuis un an, Novaliss et Horizon Emploi ont travaillé au projet de rapprochement de leurs structures. Une union qui s'est concrétisée, dès le 1^{er} janvier 2018, avec la création d'une seule association.

L'objectif : le développement de l'emploi solidaire sur le pays des Herbiers, de Mortagne sur Sèvre et de Pouzauges.

Horizon Emploi devient Novaliss

Validé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 décembre dernier, Horizon Emploi et Novaliss deviennent une seule association dès le 1er janvier 2018. Depuis un an, les deux équipes ont appris à se connaître et à harmoniser leurs pratiques.

Cette nouvelle étape concrétise l'objectif initial du projet : le développement de l'emploi solidaire sur les pays des Herbiers, de Mortagne sur Sèvre et de Pouzauges.

Regroupée sous le seul nom de Novaliss, l'association continuera, comme c'est déjà le cas, à vous accueillir aux Herbiers, à Pouzauges et à la permanence hebdomadaire de Mortagne sur Sèvre.

Vous recherchez un emploi ?

Novaliss recrute :

- * en vous proposant des missions de travail auprès des professionnels et des particuliers en lien avec vos expériences et votre projet,
- * en mettant en adéquation votre savoir-faire avec le marché du travail,
- * en développant vos compétences pour élargir vos recherches d'emploi vers d'autres secteurs d'activité,
- * en vous accompagnant dans votre recherche d'emploi.

Les représentants Novaliss sur votre commune :

Marie BELAUD et Florence DE CHABOT

Novaliss et Horizon Emploi en quelques chiffres...

Plus de 350 salariés accompagnés
38 postes en équivalents temps plein
Un chiffre d'affaires de plus d'1 million d'euros

PROFESSIONNELS

Vous recherchez du personnel (surcroît d'activité, absence, recrutement...) ?

Novaliss peut répondre à votre demande.

PARTICULIERS

Vous avez besoin d'aide ? Ayez le réflexe Novaliss.

Novaliss à votre écoute...

Siège social


6 rue des Arts
85500 LES HERBIERS

Antenne

12 rue du Vieux Château
85700 POUZAUGES

Permanence

Centre Petite Enfance - Av. Madeleines
85290 MORTAGNE s/ Sèvre

 02.51.67.05.56
www.novaliss.fr

EPAL

Emploi saisonnier



L'Association EPAL, bureaux à Brest, Nantes et Rennes, recrute des animateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de séjours proposés à des adultes et mineurs en situation de handicap. Vous êtes disponibles pour partir 2, 3 ou 4 semaines sur l'un de nos 200 séjours, rejoignez nos équipes d'animation ! 400 postes à pourvoir avec ou sans BAFA.

Conditions :

- Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés.
- Obligation de suivre une formation gratuite (2 samedis et 1 week-end)

Pour plus de renseignement et postuler : www.epal.asso.fr/recrutement-saisonnier



Gérard Foulet prend sa retraite

Le Cabinet de Masso-Kinésithérapie vous informe que Mr FOULET Gérard, masseur-kinésithérapeute installé depuis 10 ans à Vendrennes, a pris sa retraite depuis le 31 mars dernier. Nous le remercions pour son implication et lui souhaitons une bonne retraite. Nous sommes heureux de vous annoncer l'arrivée de Mr PEROCHEAU Jean-Baptiste, masseur-kinésithérapeute, à partir du 2 avril 2018.

Sophie CHAUVET

Masseur-Kinésithérapeute DE

Jean-Baptiste PEROCHEAU

Masseur-Kinésithérapeute DE

4 Place du Vendrenneau – 85250 VENDRENNES

Tél : 02 51 63 65 12

Cabinet ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00, sur rendez-vous.



SOPHROLOGIE

La pause-sophro pour tous

Relaxation profonde, temps de respiration, méditation, étirements doux, auto-massage et olfaction des huiles essentielles...

Sophrologie ludique pour les enfants : apprendre à se relaxer, à mieux respirer, à exprimer ses émotions par le jeu, la créativité, s'exercer aux postures de yoga à partir de 5 ans.

Cours d'essai et inscription possible toute l'année :

- ◇ **Sainte Florence adultes** : lundi 9h30 et jeudi 20h30 - **Ateliers "jeunes" 1 jeudi/mois à 19h**
- ◇ **Les Herbiers** : lundi à 19h00
- ◇ **Mesnard La Barotière** : mercredi à 17h30 et 19h00
- ◇ **St Georges de Montaigu** : mardi à 18h15 et 19h30 vendredi à 9h45
- ◇ **St Fulgent** : Mercredi à 9h30 et Vendredi à 15h00, **enfants en cours**



**Séance individuelle sophro
et huiles essentielles
RDV au pôle Elisanté à St-Fulgent**

*Sophie Rousselot, sophrologue, formée aux huiles essentielles
06 43 87 68 81 sophiaroma7@gmail.com*

Expression des listes

NOTRE PRATIQUE D'ÉLUES

« Être dans une démarche de projets d'ouverture pour notre commune et de prospective financière ».

CONTEXTE DE NOTRE COMMUNE :

L'étude financière demandée par notre équipe en début de mandat en 2014, faisait état d'un mandat 2014-2020, où **notre commune n'a aucune marge de manœuvre financière** (ce sont les observations faites du cabinet-conseil financier qui nous accompagne).

Nous devons, en tant qu'élues, amener à une réflexion globale de notre pratique d'investissement qu'il nous appartient de conduire.

Ainsi, la posture d'élu est celle qui doit incarner le changement dans la manière de faire, afin de permettre à notre commune de continuer à se développer

tout en faisant des économies exigées par l'État à travers la réduction de la dette publique.

POURQUOI CE CHANGEMENT ?

Les lois récentes sur la fonction publique amènent chaque commune à travailler différemment, c'est-à-dire, **mesurer la priorité des projets en tenant compte des moyens financiers** pour vous assurer une qualité de service publique sur notre commune.

NOTRE POSTURE ? La posture que nous adoptons en tant qu'élues :

1 - Réexaminer la programmation des dépenses d'investissement sans cumuler des emprunts et optimiser la capacité d'autofinancement.

2 - Changer la manière de vous informer. Vous avez pu observer que nous essayons de vous informer

régulièrement dans le VENT DRAINE afin de susciter votre curiosité et mieux comprendre le fonctionnement de notre commune.

3 - Contribuer à une concertation avec les concitoyens sur le terrain pour avancer ensemble et avoir la même égalité de traitement dans l'intérêt de vous tous.

NOTRE OBJECTIF : Rester fidèles toutes les deux à nos valeurs de début de mandat 2014 et notre programme

« Valeur de transparence, d'esprit collectif et d'ouverture »

Pour accompagner au mieux les changements nécessaires à notre commune dans une société en pleine mutation pour l'avenir de VENDRENNES et dans l'intérêt de nous tous.

Manuella PARAUD et Muriel DAVID



EWAN

Deux vieux crayons discutent.
Qu'est-ce que tu as fait pour avoir cette belle mine ?
J'ai juste croisé un taille-crayon.



LENA

« Docteur, je perds la mémoire.
Que dois-je faire ?
Commencez d'abord par me payer ! »

LOUIS

J'ai croisé Black M, tu veux savoir où ?
Sur ma route !



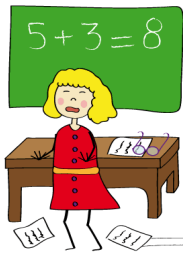
HUGO

La maitresse demande à la classe :
« Que s'est-il passé en 1111 ? »
« L'invasion des Huns, M'dame ! »
répond Toto.



KALISTA

La maitresse de Toto dit : « Toto ton devoir est très mauvais ! »
Toto répond : « Pourquoi ? Vous l'avez goûté ? »



ANNA

J'aurais bien aimé vivre au moyen âge !
Pourquoi, Toto ?
Parce que j'aurais eu moins d'histoire à apprendre !



PIERRE

Pourquoi un chasseur emmène-t-il son fusil aux toilettes ?

pour tirer la chasse !



TINA

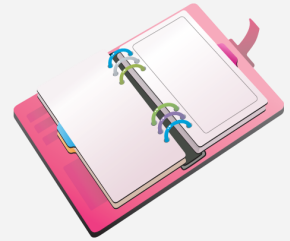
Monsieur et Madame Sucre ont un fils,
comment s'appelle-t-il ?

Justin

DORIAN

Mon premier : il y en a beaucoup lors des tempêtes
Mon second vient après 1
Mon troisième est : les animaux du Père Noël
Mon tout est une commune en Vendée

Vendrennes : Vendrennes



MAI :

Mardi 8 : Cérémonie UNC/AFN

JUIN :

Samedi 2 : Tournoi de foot (sixte à Mesnard)

Samedi 2 : Vente de viennoiseries ACTI'FUN

Vendredi 8 : Assemblée générale du Tennis de Table

Vendredi 8 : Assemblée générale du FOOT

Vendredi 8 : Concert « AMIS VOIX » dans l'église à 20h30

Samedi 16 : Tournoi VVB

Dimanche 24 : Kermesse de l'école

Jeu 28 : Fête de l'été du RAM (CCPH)

Vendredi 29 : Fête de la musique Comité des fêtes

SEPTEMBRE :

Samedi 1^{er} : Jeux inter-quartier

Dimanche 2 : Marché de producteurs et Vide grenier au Benêt VVB

Samedi 22 : Marche gourmande Familles Rurales